



**Ville de Lausanne**

Secrétariat général EJQ

case postale 5032 – 1002 Lausanne

Direction de l'enfance,  
de la jeunesse et des quartiers

Aux associations de quartiers portant des  
lieux d'animation socioculturelle et à leurs  
bénévoles

Au personnel de la Fondation pour  
l'animation socioculturelle lausannoise

notre réf. DP

Lausanne, le 29 novembre 2019

### **Reprise des activités d'animation socioculturelle lausannoise**

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 28 novembre 2019, le conseil de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) n'a adhéré ni aux options de conventions de subventionnement tripartites ni au statu quo en matière de composition du conseil de fondation. La conséquence annoncée et inhérente à ces décisions est la reprise par la Ville de la mise en œuvre de l'animation socioculturelle.

La Ville de Lausanne a l'intention de reprendre les engagements de la FASL, tant envers les associations conventionnées que le personnel et la direction de la FASL, et de développer des moyens de concertation entre les différent·e·s acteur·trice·s de l'animation socioculturelle. Ce changement aura donc lieu avec votre concours, que ce soit en votre qualité d'expert·e·s de vos quartiers et de l'animation socioculturelle, d'acteur·trice·s ou de bénéficiaires de ces activités.

Depuis les années 50, la Ville soutient des activités socioculturelles au service des Lausannois·es et celles-ci constituent une composante essentielle de la vie des quartiers. La Municipalité a par ailleurs déjà exprimé son souhait de continuer à développer et à soutenir une animation socioculturelle au service du lien social et du développement local des quartiers. A ce titre, la Municipalité souhaite souligner l'admirable travail réalisé par les membres des associations, les bénévoles et les professionnel·le·s de l'animation socioculturelle et vous en remercie.

La volonté est de maintenir cette action de grande qualité en matière d'animation socioculturelle, tout en élaborant une organisation qui permette la meilleure collaboration et concertation entre les acteur·trice·s de l'animation et la Ville de Lausanne. La décision du conseil de fondation de la FASL entame à présent une phase de transition devant durer jusqu'au mois de juin 2020. Dans les semaines à venir, des rencontres entre la Ville et chaque association de quartier seront organisées ainsi qu'avec le personnel. Comme base de discussion, nous reprendrons aussi les propositions de nouveaux organes de concertation élaborées durant la démarche interne de réorganisation menée ce printemps par les acteur·trice·s la FASL.

Le Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers se tient à votre disposition pour répondre à vos questions durant cette période d'importants changements et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
David Payot  
Conseiller municipal